

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT :
ESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE VERT-LE-GRAND**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'Administration 9	En exercice 9	Qui ont pris part à la Délibération 8
DATE DE LA CONVOCATION		
23 avril 2026		
DATE D’AFFICHAGE		
24 avril 2026		
N°	2026/03	OBJET :
		Compte administratif 2025

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à 14 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MARAIS, Président,

Présents : M Thierry MARAIS, M Romuald AMIOT, M Jean-Paul BODENANT, Mme Simonne CADIX, Mme Sandrine DERYCKE, Mme Cécile GROENINCK, Mme Rosa FISCHER, Mme Marie-France PIGEON, M. Jean-Claude QUINTARD.

Absents excusés : Mme Rosa FISCHER (pouvoir à Mme DERYCKE)

Mme Sandrine DERYCKE est désignée secrétaire de séance.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1612-12,

VU la délibération n°2026/01 du 30 avril 2026 portant approbation du Compte de gestion,

VU la présentation du compte administratif,

CONSIDERANT que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2025 établi par le comptable public de la Trésorerie d'Arpajon coïncident avec ceux du compte administratif,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES EN AVOIR DELIBERE, MONSIEUR LE PRESIDENT N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE,

APPROUVE le compte administratif pour l'année 2025.

Section de fonctionnement :

Dépenses : + 37 695,12 €

Recettes : + 42 881,70 €

Excédent 2025 + 5 186,58 €

Excédent antérieur reporté : 9 827,62 €

Excédent cumulé : 15 014,20 €

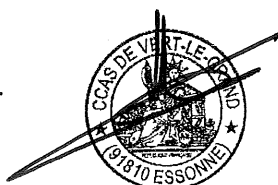
Délibération adoptée à l'unanimité par les membres du C.C.A.S.

PIGEON vice-présidente déléguée du Conseil d'Administration du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME

Vert-le-Grand, le 30 avril 2026

La Secrétaire de séance,
Sandrine DERYCKE



Le Président,
Thierry MARAIS

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture d'EVRY le

Publiée ou notifiée le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME PAR Le Président

REÇU EN PREFECTURE

le 11/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-269103115-20260430-2026_03-DE